La Bibliothèque du
Parlement

Vol. XX. — Saint-Boniface, Manitoba, 11 Mars 1891 — No. 22.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE
SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LE BRILLANT

NOUVELLE

Nous étions à table encore une douzaine de convives environ, en train de déguster un excellent café, café qui terminait dignement un dîner sans apparât, il est vrai, mais exquis dans sa simplicité et ordonné avec une science parfaite

Nous complimentâmes la maîtresse de la maison. De là, nous en vînmes à causer cuisine, puis la conversation tourna. On esquissa quelques mots de politique, et en fin de compte, après avoir échangé quelques formules plus ou moins banales sur l'art, la littérature et la question de mariage, on arriva, par une naturelle transition, à parler dot, corbeille, argenterie et diamants.

—J'aime mieux les perles que les diamants dit une dame qui se trouvait à côté de moi.

—Moi, fit la maîtresse de la maison, je préfère les diamants et j'ai mes raisons pour cela...

—Ah! une histoire, fit l'un de nous, racontez!

—Vous y tenez?

—Oui, oui, l'histoire, fit en chœur toute la table.

—Soit, mais je passe la parole à mon mari.

—Je la prends, fit Henri Marbel, notre amphitryon. Et il commença:

" J'étais jeune à ce moment, libre de mes actions et m'amusant ferme le soir dans mes heures de liberté, d'autant que mes journées entières étaient prises à l'étude de M. Durand, notaire, un notaire à cheval sur le travail et sur les principes, et qui exigeait de ses clercs, non-seulement un zèle de tous les instants, mais encore une tenue sévère et une conduite rangée.

J'avais été souper un soir avec de nombreux amis et j'étais resté là à rire et à boire sec, quand, sur le coup de deux heures du matin, je jugeai à propos de rentrer chez moi.

Il faisait un temps superbe. Je pensai qu'une course à pied assez longue me ferait du bien et calmerait mon cerveau un peu surexcité. Je me dirigeai donc tout doucement vers mon domicile, ayant descendu le boulevard Malesherbes, quand, arrivé à hauteur de Saint-Augustin, je vis à mes pieds quelque chose qui brillait. Je me baissai et ramassai l'objet. C'était une boucle d'oreille en diamant, un diamant superbe et d'une grande valeur.

—Diable! pensai-je, voici une trouvaille. Comment ce bijou a-t-il pu être perdu ici.

Je levai les yeux machinalement. Les fenêtres du troisième de la maison devant laquelle je me trouvais étaient éclairées. Je prêtai l'oreille et j'entendis comme le bruit d'un orchestre. D'ailleurs, toute une file de voitures stationnait là, devant la porte.

Plus de doute, il y avait soirée là-haut, et le brillant appartenait à une invitée.

J'eus un moment la tentation de remettre la boucle d'oreille au concierge. Mais quelle garantie avais-je de l'honnêteté du cerbère?

Je réfléchis quelques instants. J'étais en habit et pas trop défraîchi. Qu'est-ce qui m'empêchait de monter?

Chose résolue, chose faite. Je sonnai, on m'ouvrit et je montai au troisième. Toutes les portes étaient ouvertes, une enfilade de salons, des lumières, des ors, des couples qui tournoyaient au son d'une valse entraînante, des messieurs en habit, debout devant l'entrée et, au milieu d'eux et très entourée, une dame d'un certain âge, décolletée, qui causait avec les nombreux arrivants, le sourire aux lèvres.

—C'est la maîtresse de la maison, pensai-je.

—Madame...

—Ah! monsieur, comme c'est aimable à vous d'être venu...

Et elle me serra la main avec effusion. Je voulus placer mon explication:

—Madame, je vous prie de m'excuser...

—Oui, oui, parce que vous venez tard. C'est entendu, je vous excuse. Mais arrivez vite que je vous présente à une jeune fille.

—Mais, madame.

—Oh! pas de résistance. Venir tard, passe encore, mais ne pas danser. Voilà qui serait impardonnable.

Je fis encore un effort pour placer un mot, mais je fus entraîné, amené devant une jeune fille et force me fut bien alors de lancer la phrase ordinaire.

—Mademoiselle, voulez-vous me faire l'honneur de m'accorder cette valse.

—Volontiers, monsieur.

Et je me mis à tourner dans le salon.

Bah! pensais-je. Je trouverai toujours bien à un moment donné, le moyen d'expliquer les choses. Amusons-nous pour le moment, c'est ce que nous avons de mieux à faire.

Et pour m'amuser, je me mis en devoir de causer avec ma danseuse. Blonde avec de grands yeux bleus, une jolie taille et valsant à ravir.

J'entamai la conversation comme je pus, parlant d'abord du bal lui-même, des superbes toilettes qu'on y voyait. La valse finie, je reconduisis ma danseuse à sa place et essayai de retrouver la maîtresse de la maison. Je la vis bien au fond du salon, mais si entourée et affairée au milieu de ses invités que je ne pus arriver à l'aborder.

Je circulai alors dans les pièces, cherchant à rencontrer quelque visage de connaissances. Tous des inconnus.

L'orchestre qui s'était arrêté un moment avait repris. On jouait une polka. Ma petite danseuse était encore à sa place. Je m'approchai d'elle et lui offris mon bras.

Elle se leva très simplement, me jeta un gentil regard reconnaissant pour ma sollicitude à lui éviter de faire tapisserie, et nous commençâmes à tourner.

Nous étions déjà amis à cette heure avec la petite; elle, m'ayant su gré de penser à elle, et moi, heureux d'avoir quelqu'un à qui parler. Nous nous promenâmes. Je la conduisis au buffet. Je vis qu'elle avait bon estomac, par suite bon caractère, et cette remarque accrut encore la sympathie qu'elle m'inspirait.

Comme nous revenions dans le grand salon, on attaquait une valse. Ma foi, je tenais le bras de Claire (je savais son nom maintenant) et nous nous mîmes à tourner comme des perdus....

C'était exquis cette valse. Claire, oppressée un peu, mais radieuse, inclinait légèrement la tête sur mon épaule. Je sentais les mèches folles de son front frôler ma joue, et j'avais des tentations de lui dire que je la trouvais charmante, et plus charmante que ça....

A ce moment, un monsieur d'un certain âge s'approcha de moi et me dit: " Monsieur, vous perdez quelque chose."

En effet, le brillant avait sauté de mon gousset par terre. Je me baissai et le ramassai.

—Merci, monsieur, fis-je... Et je me remis à danser.

A la valse succéda une mazurka, puis encore une valse. J'avais toujours Claire à mon bras, heureux de la tenir près de moi et fier aussi de sentir que l'impression que je produisais sur elle était loin d'être défavorable.

Tout en valsant et déjà très amoureux, je n'avais pas remarqué qu'un cercle s'était formé autour de moi. J'entendais bien des chuchotements bruire à mes oreilles. Mais tout entier à ma danse, je n'y avais pas prêté attention:

—Tiens! où est papa? dit Claire tout à coup.

—Votre père, mademoiselle, voulez-vous que nous le cherchions ensemble?

—Volontiers, monsieur; d'ailleurs, vous le reconnaîtrez facilement. C'est lui qui vous a parlé tout à l'heure quand vous avez laisser tomber quelque chose.

A ce moment toutes les portes du salon où nous nous trouvions se fermèrent comme par enchantement, et un monsieur, ceint d'une écharpe fit son entrée.

Le vieux monsieur, le père de Claire, l'accompagnait et, me désignant à lui:

—Oui, c'est un voleur, monsieur le commissaire, fit-il. Tout à l'heure, j'ai vu un brillant tomber de son gilet. Croyant avoir affaire à un invité, ami de la maison, mon premier mouvement a été de l'avertir, ce que j'ai fait. Il a immédiatement et d'un geste fébrile remis le diamant dans sa poche, mais pas si vite cependant que je n'aie cru reconnaître un des brillants de ma femme. Ce brillant lui manquait justement à l'oreille. Je m'informai auprès de la maîtresse de la maison. Elle ne connait pas ce monsieur. Je demande aux autres personnes. Personne ne peut me dire son nom...

Le commissaire me toucha l'épaule:

—Suivez-moi, me dit-il.

Je voulus répondre...

—Inutile, monsieur. Vous vous expliquerez au poste.

—Mais...

—Suivez-moi, vous dis-je.

A la fin, la colère me prit, et, me dégageant:

—Ah ça! me laisserez-vous la paix!

—Ah! de la rébellion, maintenant! vous aggravez votre cas, mon ami.

Le commissaire fit un signe, et trois grands escogriffes, des agents en bourgeois, sautèrent sur moi et m'emportèrent sans qu'il me fût possible de résister.

Avant de franchir la porte, cependant, je pus encore me retourner et mon dernier regard fut pour Claire. Les femmes ont un instinct qui défie toutes les perspicacités de la police. Elle dut comprendre la pauvre chère enfant, tout ce qu'il y avait de douloureux et de découragé dans ce regard...

Elle eut pour moi une inclinaison de tête et un sourire où je pus lire cette phrase aussi clairement que si elle avait été prononcée: "Allons! courage! je suis sûre, moi, que vous êtes bon et honnête."

Je passai la nuit au poste, maltraité par le commissaire, maltraité par les agents et confondu avec les voleurs de la pire espèce. Le lendemain, tout s'expliqua, naturellement. On avait pris des renseignements sur moi.

Mais nous sommes ainsi faits en France, que nous confondons souvent l'inculpé avec le coupable. Quand je me présentai à mon étude, M. Durand me fit un beau discours qui se termina par la phrase suivante: "Voyez-vous, mon ami, votre présence à l'étude serait maintenant d'un effet désastreux pour les clients." Je crois vous avoir dit que M. Durand était à cheval sur les principes.

Je m'inclinai, et j'abandonnai le notariat, mais j'étais sans fortune à ce moment, et j'avais grand besoin de trouver un emploi.

J'avais appris le nom du père de Claire, mon accusateur, un riche banquier de la rue Druot. J'allai le trouver et lui expliquai la situation.

—Monsieur, lui dis-je, vous m'avez fait perdre ma place. Je ne vous en veux pas, mais à condition que vous m'aidiez à en obtenir une autre.

—Trop juste, me répondit-il. Combien gagniez-vous chez M. Durand?

—Deux mille quatre cents francs.

—Je vous en offre trois mille dans mes bureaux.

Le soir, à table, le banquier,

mon patron maintenant, raconta dans sa famille que son personnel administratif s'était enrichi d'une nouvelle recrue.

Il avait cru s'être montré très large en m'offrant trois mille francs, et j'avais cru comme lui que la réparation était plus que suffisante. Mais il paraît que Melle Claire ne fut pas de cet avis. Elle voulut mieux pour moi. N'est-ce pas, ma femme?

Et Henri Marbel s'étant levé, fit le tour de la table et alla embrasser la maîtresse de la maison.

—Je vous demande pardon, fit-il, en s'adressant à nous, de cette effusion conjugale, mais c'est la coutume chez nous. Chaque fois que je raconte cette histoire, j'embrasse ma femme. Et voilà pourquoi je m'arrange pour la raconter aussi souvent que possible.

Le Manitoba.

Mercredi, 11 Mars 1891.

M. ROBERT WATSON

L'élection de Marquette n'a pas été sans incidents assez remarquables, et, si l'on en croit la rumeur, il se serait passé des choses très graves et presque inexplicables dans un des bureaux de votation: rien moins qu'une répétition de l'histoire de *la trappe de Sainte-Anne*, au bénéfice de M. Watson, cette fois. Les deux candidats réclament la victoire, et un décompte est demandé.

Au sujet de cette élection, dans notre feuille du 18 février dernier, nous avons rapporté la déclaration formelle suivante de M. Watson, à une assemblée tenue à McGregor:

" Parlant des lois Martin, voici ce qu'il " a dit: " *I have the pledge of Mr. Laurier* " *and of the Quebec Liberal Members to* " *assure you they will oppose disallowance* " *of the Manitoba School Act.*" " J'ai la " parole de M. Laurier et des députés libé- " raux de Québec, et puis vous assurer " qu'ils s'opposeront au désaveu de la loi " des Ecoles de Manitoba."

L'Electeur, de son côté, publiait ce qui suit, le 26 février:

" A peine avions-nous lu cette accusation dans un journal bleu que nous avons télégraphié à Winnipeg pour prendre des informations. La réponse ne s'est pas fait attendre. La voici:

" Winnipeg, 25 février 1891.

" M. Robert Watson, le candidat de l'op- " position à Marquette, à qui je viens de " transmettre votre dépêche, me répond " sur le champ qu'il nie catégoriquement " avoir jamais déclaré qu'il avait reçu de " M. Laurier et des libéraux de Québec la " garantie et la promesse qu'ils ne deman- " deraient pas le désaveu de la loi des " écoles du Manitoba. Je n'ai pas reçu de " telle promesse, dit-il, et je n'ai jamais " dit que je l'avais."

Notre confrère de *La Vérité* commente cette double déclaration et nous somme de donner nos preuves sur le rapport que nous avons publié le 18 février. " C'est, ajoute-t- " il une question de la plus haute " importance, car de trois choses " l'une: ou *Le Manitoba* a calomnié " M. Watson, ou celui-ci a calomnié " M. Laurier, ou s'il n'y a eu au- " cune calomnie, ni d'un côté ni de " l'autre, le chef de l'opposition est " un indigne."

Lorsque nous avons publié ce rapport de l'assemblée de McGregor, nous tenions nos renseignements d'une personne digne de foi, et nous n'avons pas hésité à mentionner le fait de cette déclaration étonnante de M. Watson. Aujourd'hui, sommé de le faire, nous donnons une partie de la preuve, sous forme de déclarations statutaires. La distance qui nous sépare de McGregor nous empêche de donner aujourd'hui d'autres déclarations, mais elles viendront plus tard.

Voici la déclaration de M. Edward P. Leacock, ancien député, qui était présent à l'assemblée:

[Traduction]

DÉCLARATION STATUTAIRE.

Manitoba, Comté de Selkirk. } Au sujet de l'avancé de Robert Watson, à McGregor.

Je, Edward P. Leacock, de la ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, commissaire des terres du chemin de fer Winnipeg et Baie d'Hudson, déclare solennellement:

1. Que dans la soirée du 14 février 1891, une assemblée publique a été tenue à McGregor, dans le district électoral de Marquette.

2. Qu'à cette assemblée MM. Boyd et Watson, qui étaient les candidats, N. F. Hagel, C R., Alex. McKay Sutherland, moi-même et plusieurs électeurs étaient présents.

3. Que M. Watson, dans un discours, a dit: *I have the pledge of Mr. Laurier and of the Quebec Liberal Members to assure you they will oppose dissallowance of the Manitoba School Act.*

4. Je demandai à M. Watson, près duquel j'étais assis, si je l'avais bien compris et il me répondit affirmativement.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et en conformité de l'acte des serments extra-judiciaires.

Déclaré devant moi en la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, ce 11ème jour de mars A.D. 1891. } (Signé), ED. P. LEACOCK.

(Signé), GERALD P. BROPHY, Commissaire pour recevoir des déclarations, etc.

En voici une seconde, celle de M. N. F. Hagel, le célèbre avocat criminaliste de Winnipeg, qui, aussi, assistait à cette assemblée:

[Traduction.]

DÉCLARATION STATUTAIRE.

Manitoba, Comté de Selkirk, A savoir: } Au sujet de l'avancé de Robert Watson, à McGregor.

Je, Nathaniel Francis Hagel, de la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, avocat, et l'un des conseils en loi de Sa Majesté, déclare solennellement:

1. Que dans la soirée du 14 février 1891, une assemblée publique a été tenue à McGregor, dans le district électoral de Marquette.

2. Qu'à la dite assemblée, MM. Boyd et Watson, qui étaient candidats, Alex. McKay-Sutherland, Edward P. Leacock, moi-même et plusieurs autres électeurs étaient présents.

3. Que M. Watson, dans son discours a dit: *I have the pledge of Mr. Laurier and of the Quebec Liberal Members to assure you they will oppose disallowance of the Manitoba School Act.*

4. Que M. Leacock demanda, après avoir répété l'avancé, s'il l'avait bien compris, et il (M. Watson) répondit affirmativement.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et en conformité de l'acte des serments extra judiciaires.

Déclaré devant moi, en la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, ce 11ème jour de mars A.D. 1891 } (Signé) N. F. HAGEL.

(Signé), GERALD F. BROPHY, Commissaire pour recevoir des serments extra-judiciaires, etc.

Nous pourrons, au besoin, fournir une douzaine de déclarations semblables, faites par des personnes présentes à l'assemblée de McGregor. Nous apprenons, d'ailleurs, que M. Watson a dit la même chose dans plusieurs autres assemblées durant sa campagne électorale.

Nous avons fait notre preuve, la parole est à M. Watson maintenant, car la dépêche de *L'Electeur* n'est pas authentique. A la date que porte cette dépêche, M. Watson était à une grande distance du plus proche bureau de télégraphe et n'a pu, conséquemment, communiquer avec Winnipeg ou Québec.

Nouvelles Politiques

Le gouvernement Greenway ne paraît pas pressé de faire les trois élections de Winnipeg-Sud, Manitou et Portage-la-Prairie.

L'Electeur du 6 courant, le lendemain de l'élection, nous apprend que les conservateurs ont été mis en déroute le jour de la votation, que le gouvernement Macdonald a été battu par une majorité de 20 voix, et que le chef de l'opposition va ceindre la couronne de lauriers. C'est cela: quand on prend du galon, il faut en prendre plus que moins.

La *Gazette* publie le remarquable tableau suivant de l'accroissement des grandes villes du Canada. C'est par là que l'on est le mieux en état de juger du progrès d'un pays.

	EVALUATION	POPULATION
Toronto:		
1878	$ 49,000,000	1881...... 91,240
1890	136,526,00	1890...... 167,500
Montréal:		
1880	64,500,000	1881...... 140,000
1890	115,660,000	1890...... 212,000
Hamilton:		
1878	15,200,000	1881...... 35,000
1890	22,000,000	1890...... 45,000
Ottawa:		
1880	10,300,000	1881...... 25,600
1890	17,100,000	1890...... 44,000
Halifax:		
1881	14,500,000	1881...... 36,000
1890	21,700,000	1890...... 42,000
London:		
1881	8,480,000	1881...... 19,700
1890	14,800,000	1890...... 86,700
Brantford:		
1881	3,600,000	1881...... 10,500
1890	5,400,000	1890...... 14,300
Winnipeg:		
1881	9,196,000	1881...... 6,249
1890	18,612,000	1890...... 22,892
Victoria, C. A.:		
1880	2,682,000	1881...... 5,900
1890	9,358,000	1890...... 23,000
Vancouver, C. A., n'existant pas en 1886.		
1890	9,500,000	1890...... 14,000
Windsor, Ont.:		
1881	1,946,000	1881...... 6,377
1890	4,872,000	1890...... 10,528

La majorité officielle de M. Hugh J. Macdonald dans Winnipeg est de 509; celle de M. A. W. Ross, dans Lisgar, de 190. Dans Selkirk, la majorité de M. Daly est de 452. Dans Marquette, l'officier-rapporteur n'a pas encore fait de déclaration, et les deux candidats réclament le siège, M. Boyd par 3 voix et M. Watson par 13.

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

La législature s'est de nouveau réunie hier.

Après les affaires de routine, M. Lawrence se leva pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône. A l'appui de sa motion il fit un long discours qui fut assez bien écouté et qui naturellement était tout à la louange de la politique du gouvernement.

Il fut appuyé par M. Graham qui parla dans le même sens.

Venait le tour de l'opposition. M. Gillies fit brièvement une revue de la politique du gouvernement qu'il condamna sur la plupart des points surtout sa politique de chemin de chemin de fer. Il fit remarquer combien insignifiant était le discours du trône.

Quand M. Gillies eut terminé son discours, personne du côté ministériel ne se leva pour lui répondre, le ministère voulant immédiatement clore le débat, mais il ne devait pas en être ainsi, M. A. F Martin, député de Morris, se leva et fit un discours qui fit dresser les oreilles aux membres de la droite. Il flagella sans pitié cette bonne pâte de premier ministre Greenway et son procureur-général Jos. Martin. Nous donnerons un aperçu assez complet de son discours dans notre prochain numéro.

M. Greenway fut forcé de se lever après M. Martin, mais ce ne fut que pour proposer l'ajournement du débat, et l'ajournement de la chambre jusqu'à demain à trois heures.

UNE CONFERENCE SUR LE CANADA

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs le compte-rendu d'une conférence qui vient d'être faite à Bruxelles sur le Canada. Ce compte-rendu a été publié dans le *Courrier Belge*, et M. Hacault, qui a visité Manitoba l'été dernier, en est l'auteur:

Hier soir, vendredi, 20, à huit heures, une nombreuse assistance se pressait en la jolie salle du Cercle Catholique de Bruxelles, pour écouter M. G Kaiser, ingenieur, collaborateur du *Journal de Bruxelles*, racontant ses impressions et souvenirs de voyage au Canada. M. G. Kaiser a parcouru cette intéressante et trop ignorée région de l'Amérique en 1889.

Il en a rapporté une véritable moisson. Il y a quelques jours, il faisait une conference au Cercle artistique. Ce soir, le Cercle catholique était heureux de le posséder.

Notre sympathique confrère est bon observateur et peintre fidèle.

Il échoit à l'un de nos collaborateurs, qui a précisément fait un voyage au Canada et au Manitoba, l'an dernier, de pouvoir le déclarer, après avoir écouté l'aimable conferencier qui a tenu pendant deux heures son auditoire d'élite sous le charme de sa parole vive et de récits colorés.

Ces récits ont le mérite primordial de faire connaître le Canada sous son véritable jour et d'en faire apprécier les ressources précieuses pour la colonisation belge.

Le mouvement de la population, qui en 1800 était de 340,000 âmes et qui aujourd'hui est de 6 millions, prouve que ces ressources commencent à être appréciées.

Mais c'est surtout des régions anglaises, polonaises, russes et allemandes que vient l'immigration actuelle. La France et la Belgique n'ont pas encore compris les immenses avantages du Canada et spécialement du Manitoba.

Il y a actuellement, à Montréal et aux environs, quelques centaines de Belges qui réussissent la plupart; dans le Manitoba, on peut évaluer leur nombre, tous agriculteurs, à deux cent cinquante. Cette année-ci, le mouvement belge va s'accentuer. On croit qu'une centaine de Belges iront s'y établir.

Le conférencier a fait justice des préjugés relatifs aux hivers du Canada. Il a traversé le pays en octobre et novembre 1889. Il a constaté que la température y était meilleure qu'en Europe à pareille saison. L'atmosphère du reste est très sèche. Si le thermomètre en hiver y descend plus bas que chez nous, le froid y est moins pénible que dans nos régions où règne le froid humide.

Quant à l'été, il est splendide, plus stable et plus chaud que le nôtre.

Le préjugé de l'hiver n'est pas le seul qui ait écarté jusqu'ici l'immigration des colons de France et des Belges. Il y manquait des chemins de fer. Aujourd'hui, le Canada est traversé d'un océan à l'autre par une ligne capitale, une des plus longues du monde, le *Canadian Pacific Railway* qui est relié au réseau des Etats-Unis. Citons aussi l'*Intercolonial* et le *Grand Trunk*. Le Manitoba est couvert de lignes agricoles dont la plupart des gares ont des *élévateurs* où s'entassent les produits.

M. Kaiser croit avoir constaté au Canada un triple courant, américain, anglais et français. Le courant américain tend à l'annexion, au moins douanière, avec les Etats-Unis; le courant canadien français y est opposé absolument. Le courant anglais serait divisé.

***

La population française est restée profondément attachée à sa patrie d'origine, à la religion catholique, à sa langue. Malheureusement, l'élément anglo-saxon tend à dominer l'élément français et catholique, il est plus porté aux affaires, au négoce, etc. Une des causes de cette supériorité consiste dans l'éducation. Le contraste entre l'enfant Canadien-anglais et le Canadien-français, sous ce rapport, est remarquable. Chez l'Anglais on développe davantage le sentiment personnel et l'esprit d'initiative.

A Montréal, il y a plus d'avocats qu'à Bruxelles peut-être, mais le commerce et les affaires sont aux mains des Anglais. Les observations du conférencier au sujet de l'éducation ont souvent provoqué des sourires, mais elles sont marquées au coin du bon sens.

Les traits de mœurs qu'il a cités à propos de l'éducation des jeunes filles anglaises, de la façon dont elles se marient, etc., ont eu du succès. Notons, en passant, l'éloge des cuisiniers français-canadiens—éloge que confirment les souvenirs de notre collaborateur. M. Kaiser, a émaillé ses observations d'anecdotes réjouissantes sur les serviteurs nègres et sur les excentricités yankees qui ont pénétré dans les mœurs canadiennes-anglaises; mais elles ont, selon nous, peu pénétré dans l'intérieur des familles canadiennes-françaises qui ont gardé, au contraire, les mœurs simples et patriarcales des ancêtres, surtout dans les campagnes. Et la population agricole du Canada l'emporte de beaucoup sur celle des villes, peu nombreuses du reste et qui n'exercent heureusement pas la triste influence de nos grandes villes d'Europe.

***

L'orateur a d'ailleurs fait un juste éloge de l'admirable clergé canadien et des sentiments religieux du peuple ainsi que de sa moralité générale, fort supérieure à la nôtre. C'est au clergé catholique que le Canada doit sa vitalité et ses progrès. A ce sujet voici une anecdote originale racontée par feu le regretté Mgr Labelle, assistant ministre de l'agriculture de la province de Québec.

On sait que les familles canadiennes sont très nombreuses et que le clergé subsiste au moyen de la dîme, c'est-à-dire du vingt-sixième des produits agricoles des paroissiens. Un père de famille ayant vu naître son vingt-sixième enfant, un garçon, alla l'offrir, après le baptême, au curé, qui l'accepta avec enthousiasme et le fit élever à ses frais. Actuellement ce vingt-sixième enfant est le surintendant de l'instruction publique dans la province de Québec.

Un des signes les plus incontestables de la vitalité d'une race c'est sa propagation. Or, il y a quelques temps, dans la province de Québec, le chef du gouvernement voulant récompenser les familles nombreuses fit voter une loi qui attribuait à tout père de famille de 12 enfants le droit à un *homestead* de soixante-quatre hectares et demi, choisi parmi les terres vacantes de la Couronne, à condition de les mettre en valeur. Actuellement, plus de deux mille familles de douze enfants ont fait leur demande et ce chiffre est loin de représenter le chiffre entier des familles de douze enfants, beaucoup d'entre elles n'étant pas agricoles et préférant résider dans les villes.

***

Pour encourager les Canadiens de race française et les émigrants agricoles de France et de Belgique à se porter sur les terres du Manitoba qui sont au rang des plus fertiles du monde, le gouvernement donne, moyennant un droit d'entrée de 50 à 100 francs, un *homestead* de 64 h. ½ à tout adulte et même à une veuve avec enfants. Il alloue de plus aux émigrants une prime d'établissement assez élevée calculée par tête.

M. C. Kaiser a terminé par une étude curieuse de la presse canadienne, pour laquelle il nous a paru un peu sévère. Puis, avec le concours de M. Holeman, le conférencier a illustré ses récits de projections photographiques, d'après des clichés recueillis au cours de son voyage.

Un commentaire pittoresque a accompagné cette exhibition qui a obtenu un vif succès de curiosité.

M Kaiser a pu promener ainsi ses auditeurs de Québec à Vancouver, à travers les régions fertiles du Manitoba, les mornes étendues du Nord-Ouest, les beautés sublimes des Grands Lacs, des Montagnes Rocheuses, de la Colombie et du Pacifique.

L'auditoire a vivement applaudi la conférence et le conférencier. Et c'était justice.

LOUIS HACAULT.

LES ÉLECTIONS

Elus par acclamation

Huit candidats ont été élus sans opposition:

CONSERVATEURS

LaRivière .... Provencher
Joncas .... Gaspé
Tyrwhitt .... Simcoe Sud
Gordon .... Vancouver
Mara .... Yale

LIBÉRAUX

Laurier .... Québec-Est
Rinfret .... Lotbinière

INDÉPENDANTS

Vaillancourt .... Dorchester

LISTE DES CANDIDATS

[*Les députés élus sont désignés par le chiffre* 1.]

Quebec

COMTÉS	MINISTÉRIELS	OPPOSITIONNISTES
Argenteuil	Owens	1 Christie
Bagot	1 Dupont	Pilon
Beauce	Morency	1 Godbout
Beauharnois	1 Bergeron	Seers
Bellechasse	Faucher de St. Maurice	1 Amyot
Berthier	Allard	1 Beausoleil
Bonaventure	Laferrière	1 Fauvel
Brome	1 Dyer	S A Fisher
Chambly	Lamarre	1 Préfontaine
Champlain	1 Carignan	Trudel
Charlevoix	1 Cimon	Simard
Chateauguay	Walsh	1 Brown
Chicoutimi et Saguenay	1 Caron	Savard
Compton	1 Pope	Leet
Deux-Montagnes	1 Daoust	Fortier
Dorchester	Vaillancourt (accl)	
Drummond et Arthabaska	Crépeau	1 Lavergne
Gaspé	1 Joncas (accl)	
Hochelaga	1 Desjardins	Lanctot
Huntingdon	McCormick	Scriver
Iberville	Nadeau	1 Béchard
Jacques-Cartier	1 Girouard	Madore
Joliette	1 Lippé	Neveu
Kamouraska	Chapais	1 Carroll
Laprairie	1 Pelletier	Doyon
L'Assomption	Jeannotte	1 Gauthier
Laval	1 Ouimet	Ladouceur
Lévis	Paquet	1 Guay
L'Islet	1 Desjardins	Casgrain
Lotbinière		1 Rinfret (accl)
Maskinongé	Coulombe	1 Legris
Mégantic	1 Fréchette	Turcotte
Missisquoi	1 Baker	Meigs
Montcalm	Therrien	
	Maguan	
	1 Dugas	
Montmagny	Bender	1 Choquette
Montmorency	J A Turcotte	
	P V Valin Ind	
	1 Tarte, Ind	
Montréal-Centre	1 Curran	Guérin
do Est	1 Lépine	David
do Ouest	1 Smith	Cochrane
Napierreville	Paradis	1 Monette
Nicolet	Prince	1 Leduc
	Boisvert	
	Houde	
Ottawa	McDougall	1 Devlin
Pontiac	McLean	1 Murray
Portneuf	Vallée	1 Delisle
Québec-Est		1 Laurier (accl)
do Centre	Chateauvert	1 Langelier
do Ouest	1 McGreevy	Hearn
do Comté	Flynn	1 Frémont
Richelieu	1 Langevin	Gouin
Richmond et Wolfe	1 Cleveland	Laurier
Rouville	Gigault	1 Brodeur
Rimouski	1 Sir A P Caron	Fiset
Saint-Hyacinthe	Brodeur	1 Bernier
Saint-Jean, P.Q.	Black	1 Bourassa
Saint-Maurice	1 Desaulniers	DrDesaulniers
Shefford	Savage	1 Sanbourne
Sherbrooke	1 Ives	Millier
Soulanges	Bain	1 Mousseau
Stanstead	Colby	1 Rider
Témiscouata	1 Grandbois	Dechêne
Terrebonne	1 Chapleau	Limoges
Trois-Rivières	1 Langevin	Polette
Vaudreuil	McMillan	
	1 Harwood, Ind	
Verchères	Archambault	1 Geoffrion
Yamaska	Vanasse	1 Miguault

Ontario

COMTÉS	MINISTÉRIELS	OPPOSITIONNISTES
Addington	1 Bell	Dawson
Algoma	McDonell	Burk
Bothwell	Langford	1 Mills
Brant, N.	Lawson	1 Somerville
Brant, S.	Cox	1 Patterson
Brockville	1 Wood	Derbyshyre
Bruce, N.	1 McNeil	Bonnar
Bruce, O.	Morrison	1 Rowand
Bruce, E.	Cargill	1 Truax
Cardwell	1 White	Myers
Carleton	Dickinson	
	1 Hodgins	
Cornwall et Stormont	1 Bergin	Snetsinger
Dundas	1 Ross	Johnson
Durham, E.	1 Craig	Grandby, E R LeBreton, Ind
Durham, O.	Blackstock	1 Beith
Elgin, E.	1 Ingram	Wilson
Elgin, O.	McLean	1 Casey
Essex, S.	Wigle	Miller
		1 Allen
Essex, N.	Patterson	1 McGregor
Frontenac	1 Kirkpatrick	Clyde
Glengarry	1 McLennan	Schell
Grenville, S.	1 Reid	Carruthers
Grey, S.	Blythe	1 Landerkin
Grey, E.	1 Sproule	Clarke
Grey, N.	1 Masson	Horsey
Haldimand	1 Montague	Colter
Halton	1 Henderson	Waldie
Hamilton	1 McKay	Laidlaw
	1 Ryckman	Doran
Hastings, O.	1 Corby	Clute
Hastings, E.	Northrup	1 Burdett
Hastings, N	1 Bowell	Van Kleek
Huron, O.	Porter	1 Cameron
Huron, E.	Holmes	1 Macdonald
Huron, S.	Reath, Ind	1 McMillan Weismiller
Kent	Killackey	1 Campbell
Kingston	1 Macdonald	Gunn
Lambton, O.	Smith	1 Lister
Lambton, E.	1 Moncrief	Stutt
Lanark, N.	1 Jamieson	Fraser
Lanark, S.	1 Haggart	McGarry
Leeds et Grenville, N	1 Ferguson	Frost
Leeds, S.	1 Taylor	Turner
Lennox	Wilson	1 Allison
Lincoln et Niagara	Neelon	1 Gibson
London	Carling	1 Hyman
Middlesex, E.	1 Marshall	Taylor, E R
Middlesex, N.	1 Hutchins	Turner
Middlesex, O.	1 Roome	Macfarlane
Middlesex, S.	Chisholm	1 Armstrong
Monck	Boyle	1 Brown
Muskoka	1 O'Brien	Fitzgerald
Norfolk, S.	1 Tisdale	Ellis
Norfolk, N.	Sinclair	1 Charlton
Northumberland, O.	Guillet	1 Hargraft
Northumberland, E.	1 Cochrane	Ketchum
Ontario, N.	1 Madill	Cockburn
Ontario, S.	Smith	1 Davidson
Ontario, O.	White	1 Edgar
Ottawa	1 Mackintosh	Belcourt
	1 Robillard	Patterson McIntyre Lewis, Ind. Nagle, Ind.
Oxford, N.	Karn	1 Sutherland
Oxford, S.	Walsh	1 Cartwright
Peel	McCulla	1 Featherstone
Perth, N.	Hesson	1 Grieves
Perth, S.	Sharp	1 Trow
Peterboro, O.	1 Stevenson	Hall
Peterboro, E.	1 Burnham	Rorke
Prescott	Routhier	1 Proulx
	Johnson	Bertrand
Prince Edward	1 Miller	Platt
Renfrew, N.	1 White	Barr
Renfrew, S.	1 Ferguson	Barr
Russell	Dickinson	1 Edwards
Simcoe, N.	1 McCarthy	Cook
Simcoe, S.	1 Tyrwhitt (accl)	
Simcoe, E.	Bennett	1 Spohn
Toronto, O.	1 Denison	Mowatt
Toronto, E.	1 Coatsworth	Wheeler
Toronto, C.	1 Cockburn	Kerr
Victoria, S.	1 Fairbairn	Walters
Victoria, N.	Hughes	1 Barron
Waterloo, N.	Kranz	1 Bowman
Waterloo, S.	Clare	1 Livingston
Welland	Ferguson	1 Germain
Wellington, N	Clark	1 McMullen
Wellington, C.	Hunter	1 Semple
Wellington, S.	Goldie	1 Innes
Wentworth, N.	Wardell	1 Bain
Wentworth, S.	1 Carpenter	Middleton
York, E.	Maclean	1 Mackenzie
York, O.	1 Wallace	Clement
York, N.	Pegg	1 Mulock

Nouvelle-Ecosse

COMTÉS	MINISTÉRIELS	OPPOSITIONNISTES
Annapolis	1 Mills	Chipman
Antigonish	1 Thompson	McGillivray
Colchester	1 Patterson	Archibald
Cumberland	1 Dickey	Howard Cassey, Ind.
Cap Breton	1 McDougall	Murray
	1 McKeen	McPherson
Digby	Jones	1 Bowers
Guysboro	Ogden	1 Fraser
Halifax	1 Kenny	Jones
	1 Stairs	Farrell
Hants	1 Putnam	Haley
Inverness	1 Cameron	MacDonell
Kings	1 Bell	1 Borden
Lunenberg	1 Kaulbach	Eisenhaur
Pictou	1 Tupper	Fraser
	1 McDougall	Yorston
Queens	Freeman	1 Forbes
Richmond	1 Gillies	Flynn
	Paint, Ind	
Shelburne	1 White	Robertson
Victoria	1 McDonald	Ross
Yarmouth	Kinny	1 Flint

Nouveau-Brunswick

COMTÉS	MINISTÉRIELS	OPPOSITIONNISTES
Albert	1 Weldon	Emmerson
Carleton	Vince	1 Coulter
Charlotte	Clarke	1 Gillmore
Gloucester	1 Burns	Landry, I C
Kent	1 Léger	Leblanc
Kings	1 Foster	Domville, Ind
Northumberland	1 Adams	Mitchell
Queens	1 Baird	King
Restigouche	Moffatt	
	1 McAllister	
Sunbury	1 Wilmot	Day
St. Jean, ville et comté	1 Skinner	Weldon
	1 Hazen	Rankin
St. Jean, ville	1 McLeod	Ellis
Victoria	1 Costigan	Lawson
Westmoreland	1 Wood	George
York	1 Temple	Thompson

Ile du Prince-Edouard

COMTÉS	MINISTÉRIELS	OPPOSITIONNISTES
Kings	1 MacLean	McIntyre
	1 McDonald	Robertson
Prince	Hunt	1 Yeo
	Hewland	1 Perry
Queens	Ferguson	1 Davies
	Blake	1 Welsh

Colombie-Anglaise

COMTÉS	MINISTÉRIELS	OPPOSITIONNISTES
Caribou	Barnard Watt	
New Westminster	1 Courbould	Scoular
Vancouver	1 Gordon (accl)	
Victoria	1 Prior	Templeman
	1 Earle	Merchant
Yale	1 Mara (accl)	

Manitoba

COMTÉS	MINISTÉRIELS	OPPOSITIONNISTES
Lisgar	1 Ross	Taylor
Marquette	Boyd	Watson
Provencher	1 LaRivière (accl)	
Selkirk	1 Daly	Martin
Winnipeg	1 Macdonald	Campbell

Territoires du Nord-Ouest

COMTÉS	MINISTÉRIELS	OPPOSITIONNISTES
Alberta	1 Davis	Reilly
Assiniboia, E.	1 Dewdney	Turiff
Assiniboia, O.	1 Davin	Tweed
Saskatchewan	1 McDowell	Montgomery

RECAPITULATION

Comme on peut le constater par le tableau qui précède le résultat général est comme suit:

	Conservateurs	Libéraux
Québec, (une élection à faire)	32	32
Ontario, (une élection à faire)	48	43
Nouvelle-Ecosse	16	5
Nouveau-Brunswick	14	2
Ile du Prince-Edouard	2	4
Colombie-Anglaise, (une élection non rapportée)	5	
Manitoba, (une élection non rapportée)	4	
Territoires	4	
Totaux	125	86
	86	
Majorité actuelle du gouvernement	39	

FEU L'HON. GILBERT McMICKEN

L'hon. Gilbert McMicken est mort à Winnipeg, dans la nuit de samedi, à l'âge de 77 ans. Le défunt était né en Ecosse. Il émigra au Canada en 1832. Après avoir rempli diverses fonctions dans Ontario, il fut nommé agent des terres de la Couronne à Manitoba en 1871. Il était à sa retraite depuis plusieurs années. Il représenta la division électorale de Cartier à l'assemblée législative de cette province, de 1879 à 1883, et il en fut un des orateurs.

Le défunt était le père de MM. Alex. et Ham. McMicken, de Winnipeg.

NAISSANCE

GUAY—En Saint-Boniface, le 9 courant, Madame Abraham Guay, un garçon.

A LA POPULATION FRANCAISE DE MANITOBA !

:o:

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos compatriotes que nous venons d'ouvrir, au

No. 278 Rue Main, a Winnipeg, en face du nouvel hotel du Northern Pacific

Un Nouveau Magasin avec un assortiment des plus variés de

FERRONNERIE, FERBLANTERIE, PEINTURES, FER DE TOUTE DIMENSION, ETC., ETC.

:o:

Nous attirons surtout votre attention, à l'approche de l'hiver, sur notre stock considérable de **POELES ET FOURNAISES** de toutes sortes, que nous vendrons à des prix extrêmement réduits.

Nous espérons pouvoir compter sur votre ferme appui et tâcherons de le mériter en vendant à très bas prix et en usant de la plus grande intégrité dans toutes nos transactions.

Vos dévoués,

3m 3 9 90

DESPARS & BLEAU.

MORT DE M. L'ABBE GRATON

Une nouvelle aussi douloureuse qu'elle était inattendue nous arrivait de Régina lundi matin :

M. l'abbé Graton, curé de Régina, était mort dans les pénibles circonstances suivantes : en compagnie d'un M. Herbert Goldie, le dévoué curé laissait Regina il y a une dizaine de jours pour se rendre à la Montagne de Bois où l'appelait certaines affaires d'école et l'exercice de son ministère. Le voyage avait été des plus heureux quand au retour, samedi, à une distance de vingt-deux milles de Régina, les chevaux refusèrent d'aller plus loin. Goldie les fit alors manger, mais le Rév. M. Graton continua son chemin à pied disant qu'il était anxieux de se rendre à Régina pour dire la messe du dimanche. Après que les chevaux furent un peu remis, Goldie se remit en route et à environ cinq milles de la ville il trouva le corps de l'infortuné prêtre gisant dans la neige. Il avait succombé aux fatigues et à l'épuisement. Le défunt n'avait pas pris le chemin le plus court, mais il avait suivi un nouveau chemin et avait marché plus de 25 milles.

Le Rév. M. Graton était dans le diocèse depuis 5 ans environ. Il avait le respect et l'estime de tous ses paroissiens et de tous ceux qui le connaissaient.

Un service solennel aura lieu vendredi, à Regina. MM. les abbés Cherrier et Cloutier y sont allés pour l'occasion. L'on ignore encore les dispositions qui seront prises pour l'inhumation de la dépouille mortelle du défunt. M. l'abbé Sauriol, son oncle, doit arriver demain de Montréal, et doit décider de ce qui doit être fait.

Nouvelles Religieuses

En 1890, 124 pèlerinages organisés ont amenés à Lourdes 97,025 pèlerins de France, de Belgique, de Hollande, d'Alsace-Lorraine et du Vénézué'a.—On a celebré 78,250 messes et distribué 251,050 communions. Parmi les *ex-voto* offerts, on remarque 87 couronnes de mariées, un manteau de cour, 8 décorations, 7 épées, 2 paires d'épaulettes, 2 drapeaux.

Par décision de Mgr l'archevêque de Montréal, M. Joseph Charette a été nommé curé de Saint-Bernard, à Lacolle.

M. Alfred Desève, violoniste canadien, vient d'être nommé successeur du regretté Calixa Lavallée, comme maître-de-chapelle à la cathédrale de Sainte-Croix, Boston.

Les RR. PP. Trappistes, de Notre Dame du Lac des Deux-Montagnes, espèrent occuper une partie de leur nouveau monastère vers la fin du mois prochain. Mgr l'archevêque de Montréal doit se rendre à la Trappe pour y faire une ordination le 19 mars.

Le *Courrier du Canada* annonce, dit une dépêche, que le juge en chef de Québec, Sir Andrew Stuart, a embrassé la religion catholique.

Correspondance

A PROPOS D'IMMIGRATION

Paris, ce 16 février 1891.

Le *Vancouver*, de la *Dominion Line*, partira de Liverpool le jour des élections féderales, 5 mars. Il y aura à son bord quelques Alsaciens-Lorrains, Français et Belges pour Manitoba. Que l'on nous prépare au moins quelques œufs pour Pâques. Si nous ne sommes pas très nombreux, nous sommes bons pour les services indigènes, et, bien décidés. Il est certain dès aujourd'hui que tous les mois, au moins, jusqu'en août, il arrivera de pareilles poignées.

M. Jannet de Saint-Hubert, est actuellement dans le Nord, et l'on vient d'apprendre ici que M. le comte de la Forêt Divonne va conjuguer le verbe *amare*, à Bruxelles, c'est-à-dire qu'il va emmener bientôt une riche compagne au Manitoba. M. Jannet ramènera, dit-on, un certain nombre de familles très aisées.

Le R. P. Dom Benoit emmènera toutes ses conquêtes d'un bloc. Un régiment, paraît-il, et, c'est ici le cas de dire ; Vive Lourdés, au Manitoba ! Ce ne seront pas des poissons d'avril puisqu'ils n'arriveront qu'à la fin. Tant mieux ! Je préfère les esturgeons de la Rivière-Rouge.

Si je n'ai pas gagné d'argent en France, j'en ai dépensé. Tant pis pour moi. Mais j'ai aussi fait mieux. J'ai gagné 3 noms dont on parlera par la suite au Manitoba : N. Durel, E. Vauquelin, L. Aubry : vive moi !

Je ne dis pas davantage aujourd'hui, car je pense que *Le Manitoba* me laissera quelques colonnes par la suite pour bavarder plus longuement, et je termine en vous saluant tous et je signe

" RIEN DU TOUT ET QUELQUE CHOSE TOUT DE MÊME."

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la septième séance du neuvième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la quatrième séance régulière, tenue lundi, le neuvième jour de mars, A. D. 1891.

Presents : Son honneur le maire, au fauteuil, et MM. les conseillers Buron, Deschambault, Despars, Joyal, Lamontagne et Lecomte.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que le greffier soit prié d'écrire au gouvernement local, à Winnipeg, lui demandant de fixer un jour et une heure pour rencontrer une députation du conseil de ville de Saint-Boniface avec quelques autres citoyens à propos de l'affaire du terrain et des bâtisses d'expositions à Saint-Boniface. Agréé

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que le greffier soit prié d'écrire à MM. Ross, Brydges et autres appartenant à la *Norwood Improvement Co.*, leur disant que le conseil de cette ville serait heureux de rencontrer ces messieurs vendredi, le 13 courant, à 7.30 heures p.m, à une assemblée spéciale. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que le temps pour l'évaluateur de déposer le rôle d'évaluation pour l'année 1891, soit étendu jusqu'au 1er avril. Agréé.

M. le conseiller Joyal donne avis qu'à la prochaine assemblée, il fera motion pour que le greffier dépose sur la table les certificats de qualification du maire et des conseillers.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Deschambault, que la séance se lève, et la seance est levée.

Chronique Locale.

—Encore trois jours de grande réduction chez F. E. Verge.

—Voyez la nouvelle annonce de la Cie de la Baie d'Hudson.

—Voyez la grande annonce de M. G. H. Rodgers sur notre quatrième page.

—M. T. A. Berthiaume, inspecteur des travaux Publics de la Puissance, à Battleford, est de retour d'un voyage dans sa famille à Hull, Qué. M. Berthiaume part pour l'Ouest demain.

—On nous dit que l'élection de M. J. B. Joyal, élu comme conseiller pour le quartier No. 1 de la ville, est contestée.

Nous apprenons aussi la contestation de l'election de M. Jos. Riel, l'un des quatre conseillers de la municipalité de Saint-Boniface.

—Pour de bonnes chaussures de printemps allez chez F. E. Verge.

—Les élections de l'Union Métisse Saint-Joseph, pour l'année 1891, ont eu lieu dimanche et ont donne le résultat suivant :

Président, M. Joseph Riel ; 1er vice-président, M. Simon St-Germain ; 2me vice-président, M. Xavier Pagé ; secrétaire, M. Charles Sauvé ; trésorier, M. Alfred Carrière.

—Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie s'est déclaré en arrière de la bâtisse occupée par M. N. Chevrier, marchand, de Winnipeg Le feu s'est communiqué au magasin et a presque complètement détruit tout l'assortiment de marchandises, consistant principalement en hardes-faites, etc. Il y a une assurance de 7 à 8 mille piastres, mais elle ne saurait couvrir les pertes de M. Chevrier.

Les ateliers de M. Benetto, photographe, et le magasin de chaussures de M. McFarlane ont aussi souffert considérablement.

—Les assises du district judiciaire de l'est ont été ouvertes hier sous la présidence de son honneur le juge Killam. Il n'y a pas de grands jurés français et on nous dit qu'il n'y a que quatre petits jurés de notre nationalité. Le juge a lu sa charge en anglais seulement.

Le dossier criminel est peu chargé ; il comprend trois causes : 1o vol d'animaux, 2o blessures avec intention de defigurer, 3o assaut indécent.

Le dossier civil compte six causes, entre autres celle de l'ex procureur-général Joseph Martin vs M. Luxton, du *Free Press*.

—Pour un bon habillement fait sur commande allez chez F. E. Verge.

—UNE JOYEUSE NOUVELLE.—Tous les Canadiens-français sont dans la jubilation depuis la semaine dernière, à la grande nouvelle de la magnifique victoire que vient de remporter le gouvernement......

Le peuple a parlé, *vox populi, vox Dei* ; mais ce qui est encore plus consolant pour les amateurs du bon marché, c'est qu'aujourd'hui toute la population canadienne est convaincue que Anderson & Lemieux, les grands marchands d'épiceries et provisions, surpassent par leurs prix tous les compétiteurs de Winnipeg, et pour vous convaincre, allez leur faire une visite au No. 245, rue Principale.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

9 mars.—Samedi dernier, vers 6 heures du matin, le feu a consumé la maison de M. Basile Poitras Voici comment l'accident est arrivé : Mme Poitras dont le mari était absent, après avoir fait un bon feu, est partie pour soigner les bêtes à cornes. Quelques minutes après avoir laissé ses trois jeunes enfants, qui dormaient paisiblement, elle vit accourir à l'etable la petite fille de M. B. Jodoin, à peine âgée de 5 ans, alors en promenade chez Mme Poitras, en criant que le feu était à la maison. Mme Poitras, en arrivant, n'eut que le temps de saisir son dernier enfant dans le berceau et d'éveiller et entraîner au dehors ses deux autres enfants âgés d'environ 3 ans et 4 ans. Quelques minutes après, il lui aurait été impossible de pénétrer dans sa maison qui est devenue la proie des flammes. Rien n'a été sauvé, et la maison n'était pas assurée. La petite fille de M. Jodoin s'est gelé assez gravement les pieds.

Un comité s'est formé pour venir au secours de M. Poitras et tout fait espérer que ce monsieur trouvera des mains généreuses pour l'aider dans l'infortune qui est venue fondre sur lui.

—M. Saint-Jacques, conseiller élu, ayant résigné, nous aurons une autre élection qui se fera samedi prochain. Quand donc verrons-nous la fin de ces misérables et ridicules difficultés municipales ?

UNIVERSITE DE MANITOBA.

EXAMENS EN MÉDECINE

Avis est par le présent donné que les examens en médecine commenceront le 24 mars 1891, à 9 heures du matin, à Winnipeg.

Les candidats doivent immédiatement donner avis au régistraire de leur intention de se présenter aux examens, et mentionner dans leur application les matières sur lesquelles ils doivent passer l'examen. Cinq jours au moins avant la date des examens, ils doivent remettre au régistraire tous les documents exigés par les statuts et les règlements. Les honoraires doivent accompagner l'application.

T. A. BERNIER,
Registraire.

Winnipeg, 23 février 1891. 3i 4 3



ECURIE DE LOUAGE, ETC.

M. FRANÇOIS CARRIÈRE, jr , vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage et de Pension* sur

L'AVENUE TACHÉ, A L'ANCIEN HOTEL NATIONAL.

Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

FRS. CARRIÈRE, JR.,
1a 4.2.91 Avenue Taché, Saint-Boniface.



DES SOUMISSIONS seront reçues par le Département de l'Intérieur jusqu'au 31 mars prochain, pour l'achat *en bloc* des terrains suivants, au Lac Plat, Manitoba, ci-devant réservés pour la Police Montée, avec aussi toutes bâtisses et autres améliorations qui pourraient s'y trouver, savoir :—

La moitié est de la section 16, Township 16, Rang 23, à l'ouest du 1er méridien principal, le quart nord-ouest de la section 18, dans le même township, le quart nord-ouest et les subdivisions légales 4, 5 et 6 de la section 19, dans le même township, le quart sud-ouest de la section 22, dans le dit township, la moitié est de la section 24, Township 16, Rang 24, à l'ouest du 1er méridien, et la moitié sud de la section 27, même township, contenant environ 1560 acres de terre plus ou moins.

La soumission doit être accompagnée d'un chèque pour le montant offert et accepté par une banque incorporée.

Les soumissions par télégraphe ne seront pas prises en considération. La plus haute ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 28 Jan. 1891. 6i 11.2



DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription " Soumission pour le pont de la Rivière du Vieux," seront reçues à ce bureau jusqu'à vendredi, le 3 avril prochain, inclusivement, pour la construction d'un pont sur la rivière du Vieux, à McLeod, T. N. O., d'après un plan et devis qui peuvent être vus le et après lundi, le 9 mars 1891, à la maison de douane, à McLeod, et au département des travaux publics, à Ottawa.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur des formules imprimées. On pourra voir des échantillons de tous les articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, fait payable à l'ordre du ministre des travaux publics, pour une somme *égale à dix pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre.

E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Départ. des Travaux Publics, Ottawa, 20 février 1891. 2i 5 3

CANADA.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages.

A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

CONSIDÉRANT que dans et par un acte du parlement du Canada, étant le chapitre 43 des Statuts Revisés du Canada, intitulé " Acte concernant les Sauvages," il est entre autres choses en substance statué, que le Surintendant général des Affaires des Sauvages pourra, quand il croira devoir le faire dans l'intérêt public, interdire, par avis public à cet effet, de vendre, donner ou procurer d'autre manière, à aucun Sauvage dans la province du Manitoba ou quelque partie de cette province, ou dans les Territoires du Nord-Ouest ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle ; et quiconque, après un tel avis, sans la permission par écrit du Surintendant général, vendra, donnera, ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage, dans l'étendue territoriale que comprendra l'interdiction, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible d'une amende de deux cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement de six mois au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement, dans les limites susdites, à la discrétion du tribunal par-devant lequel la conviction a lieu :

SACHEZ DONC, que je, le dit Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages, croyant agir dans l'intérêt public, et considérant l'avis public déjà donné à ce sujet, en date du dix-neuvième jour d'août 1885, donne par le présent avis public qu'il est encore interdit de vendre, donner ou procurer d'autre manière à aucun Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle, et que cette interdiction est par le présent étendue aux Sauvages du Manitoba ; et que quiconque, sans la permission par écrit du Surintendant général des Affaires des Sauvages alors en exercice, vendra, donnera ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, ou dans la province du Manitoba, ou quelque partie de cette province, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible des peines édictées par le dit acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé mon seing aux présentes, à mon bureau, en la Cité d'Ottawa, ce vingt-septième jour de janvier 1891.

EDGAR DEWDNEY,
Surintendant général des Affaires des Sauvages.

ji 5.11.2

N. N. COLE & CIE

MARCHANDS-TAILLEURS.

Marchandises en laine, Etc.

506 RUE PRINCIPALE,

(*Près de l'Hôtel de Ville, Winnipeg.*)

APRES L'INVENTAIRE !

REDUCTION ! REDUCTION !

Afin de réduire notre stock et faire place aux nouvelles importations, nous offrirons jusqu'au 15 MARS

UN ESCOMPTE DE VINGT PAR CENT SUR LES MARCHANDISES SUIVANTES :

Vingt par cent sur nos couvertes blanches.
Vingt par cent sur nos couvertes de couleur.
Vingt par cent sur nos camisoles et caleçons.
Vingt par cent sur nos flanelles.
Vingt par cent sur nos laines.
Vingt par cent sur nos étoffes à manteaux.
Vingt par cent sur nos tweeds et étoffes d'hiver.

Vingt par cent sur nos lainages de toutes sortes.
Vingt par cent sur nos coupons de toutes espèces.
Vingt par cent sur nos habillements d'hiver.
Vingt par cent sur nos pardessus d'hiver.
Vingt par cent sur nos chaussures d'hiver.
Vingt par cent sur nos gants et mitaines.
Vingt par cent sur nos fourrures de toutes sortes.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT.

Au Pavillon Francais. :-: **AU BON MARCHÉ.** :-: Saint-Boniface.

8.10.90

OPINIONS DE LA PRESSE

Nous citons les opinions de certains de nos confrères de la province de Québec sur le résultat des élections générales :

L'Etendard :

...... Si l'opposition cherche les causes de sa défaite, elle les trouvera sans effort.

Il a été prédit que ce parti resterait dans la défaveur populaire tant qu'il écouterait les lubies financières de Sir Richard Cartwright.

Et cette prédiction se réalise.

Deux magnifiques occasions de monter au pouvoir (1887 et 1891) ont été perdues grâce à cette utopie de libre-échange à laquelle on s'attache avec acharnement et que l'électorat repousse toujours.

Cette utopie semble quelque fois disparaître, mais c'est pour renaître immédiatement sous une forme ou sous une autre.

Sir Richard Cartwright a été la cause du naufrage libéral en 1878 ; et il continue à être la roche qui retient son parti et l'empêche de remonter à la surface.

D'autres causes secondaires ont également nui au succès des candidatures libérales dans cette province. La triste administration financière du cabinet Mercier et la manière inqualifiable dont le chef de ce cabinet a traité les conservateurs-nationaux a porté un grand nombre d'électeurs non partisans à redouter l'arrivée au pouvoir des hommes de ce même parti. On a rendu M. Laurier—qui, peut-être, ne le méritait pas personnellement—solidaire des actes de M Mercier.

Ce n'est pas en vain qu'un parti manque aux promesses expresses ou implicites à l'aide desquelles il est arrivé au pouvoir. Les conséquences peuvent tarder ; mais elles viennent.

La Patrie :

......La lutte que viennent de faire les libéraux dans le pays, démontre que le parti est uni sous un chef respectable et respecté, vénérable et vénéré. L'ère de corruption administrative que nous avons subie depuis 1878 tire à sa fin et Sir John ne verra certainement pas la fin du prochain parlement, comme premier ministre du Canada.

Le branle-bas est donné. La province de Québec s'est noblement rachetée et Ontario suit ses traces. Il n'y a que dans les provinces maritimes que nous ayons fait des pertes sérieuses et il reste encore à savoir quels moyens on a employé pour nous enlever des comtés qui nous avaient été fidèles jusqu'aujourd'hui.

Somme toute, la situation est des plus satisfaisantes. Les conservateurs sont affaiblis sur toute la ligne et il ne faut maintenant qu'un bien petit effort pour les chasser du pouvoir.

Comptons sur l'hon. M. Laurier pour faire cet effort : comptons sur son intelligence et son patriotisme pour l'avenir, comme nous avons toujours compté sur son dévouement aux principes libéraux dans le passé.

La Presse :

Les élections qui ont eu lieu jeudi ont été un triomphe pour le parti conservateur, mais c'est avant tout une victoire pour le pays.

Nous avons été menacé d'une grande calamité ; car l'arrivée des libéraux au pouvoir signifiait la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis, peut-être l'annexion ; dans tous les cas, la ruine de nos industries et de notre commerce, la dépression de nos produits agricoles et des valeurs canadiennes.

La perspective seule de l'inauguration d'une politique libre-échangiste avait rendu le capital craintif. Les industriels n'osaient plus rien entreprendre tant ils étaient menacés de la réciprocité illimitée. Si la politique des libéraux eût triomphé, un grand nombre de nos meilleures manufactures n'avaient qu'à congédier leurs employés et à fermer leurs portes.

C'eût été un coup fatal porté à notre industrie naissante et prospère sous le régime de la protection. Sous le prétexte d'ouvrir de nouveaux débouchés à nos produits agricoles, la politique libérale eût donné des concurrents nouveaux à nos cultivateurs, parce que l'abolition des droits de douane eût permis aux produits de la ferme aux Etats-Unis de venir inonder le marché canadien au préjudice de nos cultivateurs.......... .....

Le Monde :

.........Le résultat de la journée d'hier nous a été des plus favorables. Nous en félicitons nos chefs, qui ont dirigé le combat avec tant de sagesse ; nous en fécilitons nos vaillants lutteurs que, depuis un mois, nous avons toujours trouvés au poste, nous en félicitons les habitants de la confédération qui échappent ainsi aux dangers qui les menaçaient.

S'il a une signification quelconque, ce beau résultat veut dire que les électeurs ont compris que les ministres conservateurs, qui dirigent les affaires du pays depuis treize ans déjà, sont de bons et fidèles serviteurs..............